



Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN DOT 5.1

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/25/2023

**Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la
société/l'entreprise**

Identificateur de produit

Identité du produit CRP PENTOSIN DOT 5.1

Autres moyens d'identification; CRP PENTOSIN DOT 5.1

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé
Liquide de frein

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société CRP Industries, Inc.
35 Commerce Drive
Cranbury NJ 08512
United States

Secours

Téléphone No Canada – ChemTrec 1-800-424-9300

Service clientèle:

Section 2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélange

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité pour la reproduction, catégorie 2; H361D Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Éléments d'étiquetage



Danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H361d Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

[Prévention]:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.



Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN DOT 5.1

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/25/2023

[Réponse]:

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+313 SI exposé ou concerné : consulter un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

[Stockage]:

P405 Garder sous clef.

[Disposition]:

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Section 3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Boric acid (H3BO3), mixed 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl and 3,6,9,12-tetraoxatridec-1-yl triesters Numéro CAS: 0302790-70-1 Synonymes : Boric acid (H3BO3), mixed 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl and 3,6,9,12-tetraoxatridec-1-yl triesters	65 - 85	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2; H361D	Pas de données disponibles.-
1,1'-Iminodipropan-2-ol Numéro CAS: 0000110-97-4 Synonymes : 1,1'-Iminodipropan-2-ol	7 - 13	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318	Pas de données disponibles.-
2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol Numéro CAS: 0000143-22-6 Synonymes : 2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol	1 - 5	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318: C ≥ 30 % Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2; H319: 20 % ≤ C < 30 %	Pas de données disponibles.-

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

Section 4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN DOT 5.1**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/25/2023

	personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Yeux	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Résumé	Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.
Yeux	Provoque des lésions oculaires graves.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre extinctrice ou brouillard comme la pulvérisation d'eau. Éteignez les incendies plus importants avec de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau additionnée d'un surfactant approprié.

Moyens d'extinction inappropriés : Arroser avec un jet d'eau plein.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie. Éloigner le récipient de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Éliminer les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Il ne doit pas pénétrer dans les égouts.

Guide ERG N° ---

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN DOT 5.1**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/25/2023

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Empêcher la formation d'aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en travaillant avec le produit. Prendre les précautions habituelles lors de la manipulation de produits à base d'huile minérale ou de produits chimiques. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Fournir une ventilation adéquate.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas chauffer à des températures proches du point d'éclair.

Matières incompatibles : Pas de données disponibles

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

N° CAS	Ingrédient	Exposition	
		La source	Valeur
0000110-97-4	1,1'-Iminodipropan-2-ol	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN DOT 5.1**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/25/2023

		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
0000143-22-6	2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
0302790-70-1	Boric acid (H3BO3), mixed 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl and 3,6,9,12-tetraoxatridec-1-yl triesters	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN DOT 5.1**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/25/2023

	Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
	Nunavut	Aucune limite établie
	Ontario	Aucune limite établie
	Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
	Québec	Aucune limite établie
	Saskatchewan	Aucune limite établie
	Yukon	Aucune limite établie

Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Yeux

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux pour protéger les yeux. Une station de lavage oculaire est suggérée comme une bonne pratique en milieu de travail.

Peau

Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Jaune

Odeur

Non disponible

Point de fusion / point de congélation (°C)

Point de congélation : -68 °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)

270 °C

Inflammabilité (solide, gaz)

n'est pas applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite inférieure d'explosivité: Indisponible

Limite supérieure d'explosivité: Indisponible

Point d'éclair

130 °C



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN DOT 5.1**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/25/2023

Température d'auto-inflammation (°C)	Indisponible
Température de dégradation (°C)	Indisponible
pH	9.0 (50 g/l, 25 °C)
Viscosité (cSt)	Viscosité cinématique : 12.6 mm ² /s (20 °C)
Solubilité dans l'eau	Miscible à l'eau.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Tension de vapeur (Pa)	Indisponible
Densité	1.06 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur	Indisponible
Taux d'évaporation	Indisponible

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

Conditions à éviter

Pas de données disponibles

Matières incompatibles

Substances oxydantes fortes. Acides forts. Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Section 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Boric acid (H3BO3), mixed 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl and 3,6,9,12-tetraoxatridec-1-yl triesters - (302790-70-1)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1,1'-Iminodipropan-2-ol - (110-97-4)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol - (143-22-6)	> 5,000, Rat - Catégorie: NA	3,540, Lapin - Catégorie: 5	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000110-97-4	1,1'-Iminodipropan-2-ol	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
0000143-22-6	2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
0302790-70-1	Boric acid (H3BO3), mixed 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl and 3,6,9,12-tetraoxatridec-1-yl triesters	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	2	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	3	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN DOT 5.1**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/25/2023

Voies d'entrée possibles : Pas de données disponibles

Symptômes et effets, aigus et différés :

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique

Yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
Boric acid (H3BO3), mixed 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl and 3,6,9,12-tetraoxatridec-1-yl triesters - (302790-70-1)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
1,1'-Iminodipropan-2-ol - (110-97-4)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol - (143-22-6)	3,400, Leuciscus idus	2,210, Daphnia magna	101, Desmodesmus subspicatus

Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.



Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN DOT 5.1

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/25/2023

Section 14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger TMD: Non applicable Sous-classe: Non applicable	IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable	Classe d'aérien: Non applicable Sous-classe: Non applicable
Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non;		
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	n'est pas applicable		

Section 15. Informations réglementaires

Résumé sur les réglementations La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires ; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA)

1,1'-Iminodipropan-2-ol ()

2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol ()

Boric acid (H3BO3), mixed 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl and 3,6,9,12-tetraoxatridec-1-yl triesters (UVCB PMN)

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

1,1'-Iminodipropan-2-ol

2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol

Liste extérieure des substances (LES):

Boric acid (H3BO3), mixed 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl and 3,6,9,12-tetraoxatridec-1-yl triesters

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:
(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

1,1'-Iminodipropan-2-ol



Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN DOT 5.1

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/25/2023

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines de croissance:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 Étiquette de Danger:

This product contains no chemicals known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm.

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSQ
Boric acid (H3BO3), mixed 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl and 3,6,9,12-tetraoxatridec-1-yl triesters (0302790-70-1)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
1,1'-Iminodipropan-2-ol (0000110-97-4)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol (0000143-22-6)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCL	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
Boric acid (H3BO3), mixed 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]ethyl and 3,6,9,12-tetraoxatridec-1-yl triesters (0302790-70-1)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
1,1'-Iminodipropan-2-ol (0000110-97-4)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
2-[2-(2-Butoxyethoxy)ethoxy]ethanol (0000143-22-6)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

Section 16. Autres informations

Date de révision de la fiche signalétique 09/25/2023

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.



**Fiche de données de sécurité
(FDS) Conforme au Règlement sur les
produits dangereux (DORS/2015-17)
CRP PENTOSIN DOT 5.1**

Date de révision de la fiche
signalétique: 09/25/2023

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Fin de la FISPQ